



# COMMISSION JURIDIQUE

**Réunion restreinte du 18 octobre 2021**

**Présidente** : Nathalie DEPAUW

**Présents** : Eric POQUERUSSE, Yves DUCHATEAU

**Rappel** : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

## AFC COMPIEGNE – FC BETHISY – Brassage U16 groupe B du 16/10/2021.

### Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute.

Considérant que suite à la blessure d'un joueur, l'AFC COMPIEGNE s'est trouvée réduite à moins de huit joueurs,

Par ce motif,

La Commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 à l'AFC COMPIEGNE avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match au FC BETHISY.

## Matches Brassage U18 groupe B du 25/09/2021

### 23951036 - US NOGENT 1 – AS ST SAUVEUR 1 - Forfait de US NOGENT

### 23951028 - US NOGENT (U17) 2 – US CHANTILLY 2 : 2 à 3

Après examen des pièces au dossier,

Considérant le forfait de l'équipe 1 de l'US NOGENT alors que l'équipe 2 a joué,

Considérant que le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures dans la même catégorie uniquement,

La Commission décide, en application de l'Article 2 de l'Annexe 8 du Règlement Particulier de la Ligue, de donner les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 à l'US NOGENT avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match à l'US CHANTILLY.

**Prochaine réunion sur convocation.**

La Présidente, Nathalie DEPAUW